

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
18 SEPTEMBRE 2019

DATE d'AFFICHAGE
30 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 29
Votants : 36

L'an deux mille dix-neuf,
le 24 septembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : M. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - M. Jean-Claude FOUCRAUT, - Mme Yvette LOUER, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Maryvonne TATARD.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

M. Bertrand ROBERDEL ne prend pas part au vote et sort de la salle.
Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°127-2019 – MARCHES PUBLICS – PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES
ET FONCIERES**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, indique qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement du marché actuel de prestations topographiques et foncières arrivant à échéance au 12 octobre 2019.

Ce marché est réalisé en groupement de commandes intégré partiel, dont les membres sont : la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, qui en est le coordonnateur, et la commune de Nivillac.

Ce nouveau marché est un accord-cadre de Fournitures Courantes et de Services passé en procédure adaptée ouverte avec un montant maximum de 80 000 € HT. Il repose sur des prix forfaitaires et unitaires. Il est conclu pour une durée initiale de 2 ans renouvelable deux fois 1 an, soit 4 ans au total. Ce marché n'a pas été alloté en raison de sa nature.

L'analyse des offres a été réalisée au regard des critères suivants :

- Prix des prestations : 40 %
- Valeur technique : 60 %

5 entreprises (6 dont 1 doublon) ont retiré le dossier de consultation et 2 candidats ont remis une offre.

La Commission, réunie le mardi 3 septembre 2019, après analyse des offres reçues, propose de retenir l'offre de la société GEO BRETAGNE SUD, classée première. A titre d'information, le montant estimatif sur la durée totale du marché (4 ans) est de 79 992 € HT.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la société GEO BRETAGNE SUD et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 03/10/19

Le Président,

